

Numéro de dossier : 1104265001

**Unité administrative responsable** Développement culturel\_de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle , Direction des sports , Division des orientations - Équipements\_événements et pratique sportive

**Objet** Donner un accord de principe pour : a) octroyer une contribution financière maximale de 1 278 720 \$ (taxes incluses) à Tennis Canada - Stade Jarry pour le projet d'amélioration du Centre national d'entraînement de tennis, conditionnel à l'obtention de la subvention du MELS ; et b) prolonger le terme initial de la cession de propriété superficière du 31 juillet 2015 au 31 juillet 2021.

**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

**♦Commentaires**

Le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (DCDQMVDE), Direction des sports, recommande de donner un accord de principe pour : **a)** octroyer une contribution financière maximale de 1 278 720 \$ (taxes incluses), à même le budget de 140 M\$ de l'entente avec le gouvernement du Québec visant à appuyer la mise en oeuvre de la stratégie de développement Imaginer - Réaliser Montréal 2025, à Tennis Canada - Stade Jarry pour le projet d'amélioration du Centre national d'entraînement de tennis, conditionnel à l'obtention de la subvention du MELS; **b)** prolonger le terme initial de la cession de propriété superficière du 31 juillet 2015 au 31 juillet 2021.

Selon le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, le projet d'agrandissement et d'amélioration du Centre national d'entraînement de tennis est évalué à 5 114 881 \$. Le gouvernement du Québec participerait au projet à raison d'un montant maximal de 2 557 441 \$, **la Ville contribuerait financièrement pour une somme maximale de 1 278 720 \$** et Tennis Canada - Stade Jarry assumerait 1 278 720 \$.

**a) Le financement de ce projet à même l'enveloppe de 140 M\$ :**

Ce dossier est tributaire de deux conditions à remplir en vertu du protocole d'entente de 140 M\$ entre le gouvernement du Québec (MAMROT) et la Ville de Montréal. D'abord, ce projet devra faire l'objet d'une inscription à la programmation du protocole, soumis pour approbation au conseil d'agglomération. Enfin, ce projet est également conditionnel à l'obtention d'une dérogation si ce projet devait recevoir une aide financière d'autres organismes ou ministères du gouvernement du Québec. Ainsi, tout déboursé dans ce projet devra donc se faire une fois la dérogation obtenue et l'ajout à la programmation au conseil d'agglomération autorisé.

**b) La cession de propriété superficière du 31 juillet 2015 au 31 juillet 2021 :**

Le projet a fait l'objet d'une demande de subvention pour le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du MELS. Cependant, la contribution gouvernementale est conditionnelle à l'engagement du requérant à demeurer propriétaire de l'installation pour une période d'au moins dix ans suivant la date de fin des projets, soit la date de fin des travaux de l'installation subventionnée. Or, l'entente de droit superficière entre Tennis Canada - Stade Jarry et la Ville de Montréal prend fin le 31 juillet 2015. Pour se conformer aux exigences des programmes de subvention, il faut reporter la date du premier terme de l'entente de droit superficière du 31 juillet 2015 au 31 juillet 2021.

Dans son intervention, le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP), qui assume la mise en oeuvre de l'entente dédiée de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec (CE08 0515), est favorable au présent dossier.

Numéro de certificat (ou note)

<b>Responsable de l'intervention</b> Marc LACHANCE Conseiller budgétaire <b>Tél. :</b> 872-5877 <b>Date:</b> 2010-04-09	<b>Endossé par:</b> Robert LAMONTAGNE Directeur principal et trésorier Finances <b>Tél. :</b> 872-6630 <b>Date d'endossement:</b> 2010-04-09
---	---

Numéro de dossier :1104265001